

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

NOVEMBRE
2017

CHEMINOTS

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°10 - novembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Dossier - Fiscalité
Le gouvernement wallon persiste
P. 4-5



ÉDITO
Une première
étape
P. 3



REMUNICIPALISATION
La reconquête citoyenne
des services publics
P. 6



CHEMINOTS
Résultat sans appel
P. 9

Merci

L'IRW-CGSP tient à remercier l'ensemble de ses militants qui ont fait de la journée de grève dans les services publics un succès.



Ensemble, nous avons donné la preuve qu'il reste, dans ce pays, une capacité de mobilisation pour s'opposer aux attaques contre notre modèle social. Le Gouvernement sait, maintenant, que la CGSP tient sa puissance de ses militants, que nous sommes déterminés et que nous ne laisserons pas attaquer nos pensions, nos services publics et notre sécurité sociale sans réaction.

L'IRW-CGSP rappelle que cette journée du 10 octobre doit être le début d'un plan d'actions structuré et cohérent.

Enfin, elle remercie chaleureusement l'ensemble des Camarades du privé, qui par leur présence et leur solidarité, ont participé à la réussite de cette journée et ont ouvert la voie à un large mouvement interprofessionnel.

« Ensemble, on est plus fort » n'est pas un slogan, mais notre réalité.

*Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW*

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi (Pensionnés Cheminots)

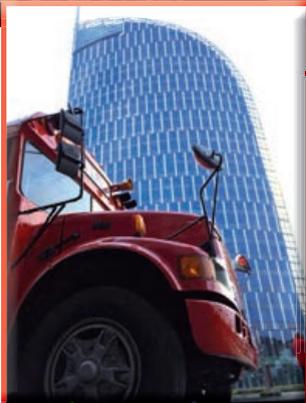
Goûter Cougnole

Le Comité des pensionnés Cheminots organise un « goûter cougnole, le 5 décembre, de 14h à 16h30, rue de Montigny, 42 - Salle 1

Il sera offert gracieusement aux participants : café ou chocolat chaud, cougnole – beurre.

Attention ! inscriptions limitées à 80 personnes. Confirmer auprès de Jessica – Tél. : 071/797 111.

Date limite des inscriptions : le 28 novembre 2017.



Une première étape

La grève, lancée par la CGSP seule ce 10 octobre, fut un succès. Elle prouve que le mouvement initié est juste et nécessaire.

Il fallait oser partir seul. Il fallait oser décréter, immédiatement, 24 heures de grève. Il fallait oser démarrer les premiers. Mais, Camarades, grâce à vous, à votre esprit combatif et à votre solidarité, ces paris ont été gagnants.

Bien sûr, un jour de grève ne sera jamais suffisant pour faire reculer un tel gouvernement, mais la réussite du 10 octobre était la condition nécessaire pour poursuivre le combat. Il fallait se compter, il fallait évaluer notre détermination avant d'élaborer un second et véritable plan d'actions. Les choses sont maintenant claires : nous sommes nombreux et déterminés !

Camarades, l'important maintenant est d'amplifier la mobilisation en vue des actions futures. Continuons à aller à la rencontre de nos collègues, parents et amis pour leur faire comprendre que nous sommes tous concernés par les mesures du Gouvernement et que c'est ensemble que nous pourrons y arriver. Refusons donc de céder au fatalisme, à l'individualisme et au défaitisme mais au contraire affirmons clairement que seuls les combats qui ne sont pas menés sont perdus et que notre capacité à faire bouger les choses est proportionnelle à notre faculté à nous réunir, nous serrer les coudes et être solidaires !

En donnant la preuve qu'il existe quelque chose qui vaille la peine d'être défendu.

En mettant en avant notre volonté, notre courage et notre solidarité.

En prouvant qu'il y en a toujours qui résistent.

Par le seul fait d'exister, un mouvement de lutte est déjà une victoire

Une victoire contre l'individualisme, le laisser-faire, le défaitisme, mais d'abord et avant tout une victoire par le fait que nous reconquérons la dignité de ceux qui osent !

Camarades, certains vont tenter de jeter le discrédit sur nos actions. Ils osent déjà parler de « grève politique ». À ceux-là nous leur disons que oui il s'agit d'une grève politique car toute grève est politique. C'est faire de la politique que d'avoir un projet de société et le défendre. Revendiquer une autre redistribution des richesses, des services publics socialement efficaces, une sécurité sociale forte financée par les cotisations sociales et une fiscalité juste, ce sont là des revendications politiques et nous devons être fiers de porter un tel projet ! C'est pour ces raisons que nous nous opposons à toutes mesures de régression sociale, et cela quels que soient les partis au pouvoir.

Enfin, il faut remercier l'ensemble des Camarades du privé qui nous ont rejoints le 10 octobre. Par leur présence massive et leur soutien, ils ont participé à la réussite de cette journée ; gageons qu'il s'agissait là également d'un premier élan vers un plan d'actions **interprofessionnel** cohérent et structuré.

Le 10 était une première étape, d'autres nous attendent prochainement. Retroussons nos manches et relevons la tête car nous pouvons être fiers de ce que nous faisons !

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Le gouvernement wallon persiste

Le 20 septembre, les militants de la CGSP étaient en nombre dans les rues de Namur afin de mettre en garde le nouveau Gouvernement et de lui signaler, clairement, que s'il avait l'intention de concrétiser les attaques contre les services publics inscrites dans la DPR, il nous trouverait sur son chemin.

Quelques jours plus tard, à l'issue d'un conclave budgétaire, le Gouvernement wallon affichait son mépris à l'égard des revendications des travailleurs des services publics.

Décryptage de la nouvelle stratégie fiscale

Cette feuille de route fiscale prévoit une série de mesures. Ce dossier a pour objectif de les présenter d'un point de vue critique.

■ *La suppression de la taxe TV en 2018*

Le gouvernement compte supprimer la redevance TV (100 €/ménage) en 2018. Si l'on peut se réjouir de la suppression d'une taxe qui touche de la même façon les ménages les plus aisés et ceux en difficulté, il faut souligner que cette taxe a rapporté un peu plus de 100 millions d'euros en 2017. Il s'agit d'un manque à gagner important pour les finances régionales !

■ *La diminution des droits d'enregistrement de 15 % à 12,5 % à partir de la troisième habitation*

Le précédent gouvernement avait augmenté de 2,5 % les droits d'enregistrement pour l'achat d'une **troisième** habitation. Il s'agissait, clairement, de faire contribuer, un peu plus, les contribuables à hauts revenus.

En supprimant cette mesure, le nouveau gouvernement wallon fait un cadeau important aux plus nantis. En effet, compte tenu du prix moyen d'une maison 4 façades en Wallonie, on peut estimer qu'il s'agit d'un cadeau de plus de 6 500 € en moyenne par maison pour ces contribuables. Autrement dit, pour les contribuables que nous sommes, cela équivaut à ... 65 ans de suppression de la redevance TV. On voit qui profite de cette réforme fiscale !

■ *Abattement de 20 000 euros sur la base imposable des droits d'enregistrement pour le premier bien qui deviendra la résidence principale*

Ici aussi cette mesure est présentée comme positive afin de favoriser l'accès à la propriété.

Cependant, l'avantage n'est que de 2 500 € (12,5 % de 20 000) pour tous les contribuables. Peut-on considérer ce montant comme une aide, voire un incitant ? Certainement pas ! Il s'agit purement et simplement d'un saupoudrage. N'oublions pas que le cadeau du Gouvernement sera de plus de 6 500 euros pour l'achat de la troisième habitation...



Il aurait été plus juste de cibler cet abattement sur plusieurs catégories de personnes (bas et moyens revenus) ainsi qu'un certain type d'habitat (limiter l'exonération à un certain niveau de revenu cadastral).

Sur base de différentes études, on peut estimer que le coût de cet abattement serait de 50 millions d'euros.

■ *La diminution des droits d'enregistrement pour les donations mobilières (entre « toutes autres personnes¹ » au taux d'imposition de 7,7 %)*

Lorsque l'on souhaite faire une donation mobilière (argent, titres), trois types de taux sont appliqués en fonction du lien de parenté entre le donateur et le donataire :

- 3,30 % : en ligne directe et entre époux/cohabitants légaux ;
- 5,5 % : entre frères et sœurs et entre oncles/tantes et neveux/nieces ;
- 7,7 % : entre d'autres personnes.

C'est ce troisième cas qui est visé. À l'heure actuelle, aucune indication sur la hauteur de la diminution n'est mentionnée. De toute évidence, cette diminution profitera principalement aux personnes les plus nantis. De plus, diminuer le taux des donations conduira *de facto* à moins de recettes liées aux droits de succession. En effet, cette mesure risque d'inciter un certain nombre de contribuables à anticiper le transfert de leur propriété (donation) car cela sera fiscalement plus intéressant que d'attendre la fiscalité liée à la mutation de propriété par décès (droit de succession).

L'impact budgétaire de cette mesure sera donc positif à court terme (+ 15 millions selon le gouvernement) mais négatif à long terme. Il convient d'ajouter que le gouvernement souhaite assouplir les règles et les conditions relatives aux donations mobilières et immobilières.

■ ***L'immunisation totale de l'habitation familiale lors d'une succession pour le conjoint ou pour le cohabitant légal***

Les droits de succession payés par le conjoint survivant sont souvent cités comme une taxe estimée injuste par de très nombreux contribuables ; leur suppression sera positivement accueillie. D'un point de vue budgétaire, les droits de succession représentent plus de 800 millions de recettes pour la Wallonie. Le coût budgétaire de cette immunisation est évalué à 10 millions d'euros selon le gouvernement. Il nous semble que ce montant est largement sous-estimé.

■ ***Modifier le mécanisme du viager afin de le rendre plus praticable et plus intéressant***

Le gouvernement entend faciliter la vente en viager. Cette politique est cynique. En effet, alors que le MR s'attelle à détricoter les pensions au niveau fédéral, il poussera, en Wallonie, les pensionnés à vendre en viager pour assurer leur pouvoir d'achat. Moins de solidarité et plus de « chacun pour soi », voilà le modèle qui nous est proposé !

Ne perdons pas de vue que ce mécanisme aura, *de facto*, un impact sur les droits de succession à moyen/long terme. Le gouvernement a estimé cette réforme à 3 millions d'euros.

■ ***Soutien fiscal forfaitaire sur les frais de kot lorsque l'étudiant n'a pas la possibilité d'accès à une formation supérieure dans la filière de son choix à proximité du domicile***

La mesure parle ici d'un soutien fiscal forfaitaire. Deux éléments doivent attirer notre attention :

1. S'agissant d'un soutien forfaitaire, il s'appliquera indifféremment à des familles disposant de beaucoup ou de peu de revenus. Il aurait été préférable de cibler cette aide, de manière proportionnelle, sur les bas et les moyens revenus.
2. En ce qui concerne la forme que pourrait prendre ce soutien fiscal, s'il s'agit d'un crédit d'impôts, cela ne suscite pas d'inquiétude. Par contre en cas de réduction d'impôts, cela signifierait, par exemple, que les allocataires sociaux ne pourraient pas profiter de cette réduction, car ils ne payent pas ou peu d'impôts.

■ ***Lier l'obtention d'un taux réduit d'enregistrement à la vérification du revenu cadastral et/ou lier cette obtention à la valeur vénale***

Le cas se présente plus particulièrement pour bon nombre d'habitations qui ont été rénovées (l'exemple le plus frappant étant le cas des fermes dans le Brabant wallon). En effet,

pour beaucoup d'entre elles, alors qu'elles ont une valeur vénale considérable, leur revenu cadastral est tellement faible qu'il entraîne une diminution des droits d'enregistrements.

Cette mesure va dans le bon sens mais n'entraînera qu'une faible recette budgétaire supplémentaire.

■ ***Réforme des droits de succession***

Le gouvernement souhaite instaurer une possibilité de diminuer les droits de succession lorsque seront effectués des travaux en économie d'énergie sur le bien immobilier ou sur un bien classé. Autant dire que seuls ceux qui pourront se permettre des travaux onéreux d'amélioration énergétique pourront voir leurs droits de succession diminuer. Cette mesure sera favorable principalement aux contribuables les plus nantis. Une fois de plus, les recettes de droits de succession pourraient en pâtir.

IMPACTS BUDGÉTAIRES

Bien qu'il soit extrêmement difficile de prévoir précisément le montant total de l'impact budgétaire de ces réformes, il nous paraît évident qu'elles atteindront, au minimum, 150 millions d'euros. C'est-à-dire que ces cadeaux, principalement aux plus riches, coûteront **au moins** 150 millions au budget wallon.

Au total, lors du prochain conclave budgétaire, en 2018, ce sont donc quelque 550 millions d'euros que le gouvernement wallon devra trouver, soit près de 5 % du montant de ses recettes.

CONCLUSIONS

Les mesures fiscales présentées par le gouvernement favorisent dans la plupart des cas les contribuables wallons les plus aisés. Certaines mesures proposées semblent inefficaces et risquent de peser sur le budget wallon. Le financement de ces mesures n'a pas encore été décidé mais le gouvernement entend le faire supporter essentiellement par les services publics : diminution du financement des OIP, fusion des TEC, pression accrue sur les travailleurs.

Cette « nouvelle » stratégie fiscale n'a de « nouvelle » que le nom. En effet, une nouvelle fois, la droite utilise les vieilles recettes de cadeaux fiscaux profitant largement aux plus riches, et de compression des dépenses publiques ayant un impact négatif pour l'ensemble de la société. La droite, c'est le retour des privilèges...

Il y a fort à parier que le Gouvernement wallon nous reverra rapidement !

1. C'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de lien de famille ou lorsque ce lien est au-delà du 3^e degré.

La reconquête citoyenne des services publics

Comment syndicats, citoyens et pouvoirs publics tournent la page de la privatisation

Pourquoi des gens du monde entier partent-ils à la reconquête des services essentiels, en les retirant des mains de firmes privées pour les faire revenir dans le giron public ? Les raisons sont multiples : la volonté de mettre fin aux abus des opérateurs privés ou à des atteintes aux droits des travailleurs, le souhait de reprendre le contrôle de l'économie et des ressources locales, le désir de fournir un service abordable aux citoyens, ou encore l'aspiration à mettre en œuvre des stratégies ambitieuses de transition énergétique, par exemple. De nombreux pouvoirs publics, principalement des communes, se réapproprient, chaque année, leurs services publics.

Ainsi, ces dernières années, au moins 835 cas de (re)municipalisation¹ de services publics ont été observés dans le monde, impliquant plus de 1 600 villes dans 45 pays. La remunicipalisation concerne aussi bien des petits villages que des métropoles, avec différents modèles de gestion et de propriété publiques et des degrés variables de participation des citoyens et des employés. De cette diversité émerge néanmoins une ambition partagée : **il est possible de créer ou recréer des services publics efficaces, démocratiques et abordables. Les hausses de prix et la dégradation de la qualité des services ne sont pas une fatalité. De plus en plus de citoyens et de villes tournent la page de la privatisation pour remettre les services essentiels entre les mains du public.**

Satoko Kishimoto et Olivier Petitjean, du *Transnational Institute*, ont récemment publié un ouvrage qui mériterait de devenir le livre de chevet de tous ceux qui prétendent que la privatisation et la libéralisation sont une alternative plus efficace aux services publics². Les deux auteurs y recensent « 10 histoires de remunicipalisation » à travers

le monde, concernant tous types de services : eau, énergie, poste, santé, services de prévention...

De l'analyse de ces processus de « remise au public », l'étude tire « **Dix leçons principales à retenir** » :

1. Il y a de meilleures solutions que toujours plus de privatisation, toujours plus d'austérité, et toujours moins d'ambition.
2. La remunicipalisation est bien plus généralisée qu'on le croit, et ça marche.
3. La remunicipalisation est une réponse locale à l'austérité.
4. La remunicipalisation est une stratégie de transition et de démocratie énergétique.
5. Reprendre les services en interne est généralement moins cher pour les collectivités locales.
6. La (re)municipalisation mène à des services publics meilleurs et plus démocratiques.
7. La (re)municipalisation offre 835 raisons supplémentaires de refuser les accords de libre-échange.
8. Enseignement à retenir : mieux vaut ne pas privatiser au départ.
9. La (re)municipalisation crée des opportunités pour de nouvelles formes, plus diversifiées et démocratiques, de propriété et de gestion publique.
10. Les villes et les groupes citoyens engagés dans la remunicipalisation travaillent de plus en plus ensemble et créent des réseaux.

L'essor de la (re)municipalisation crée une fenêtre d'opportunité cruciale pour que les syndicats, les citoyens, les pouvoirs publics réaffirment que l'accès aux services publics ne peut se marchander et renforcent le contrôle démocratique érodé par les politiques de privatisation au cours des décennies écoulées.

Les preuves s'accumulent qu'élus et citoyens peuvent reconquérir leurs services publics et ouvrir la voie à de nouvelles formes de propriété publique. Heureusement, cet essor ne ralentit pas, et ce qui est valable au niveau des communes l'est également à l'ensemble des autres niveaux de pouvoir. Promouvoir et défendre les services publics est, en plus d'une question de bon sens, un choix politique. Certes, pour faire ce choix, il faut oser aller à contre-courant des idées reçues, il faut oser s'opposer à de puissants lobbies.

C'est ce pas qu'ont franchi des centaines de municipalités de par le monde nous donnant ainsi des exemples -à suivre- de la reconstruction possible d'un rapport de force efficace, au profit des citoyens.

Ainsi, la Ville de Grenoble est devenue championne de la remunicipalisation dans les Alpes françaises :

« Grenoble est l'une de ces villes qui se sont engagées avec détermination dans la remunicipalisation et la construction de services publics locaux démocratiques, en phase avec les grands enjeux environnementaux. La ville a été l'une des pionnières de la remunicipalisation de l'eau au début des années 2000, en mettant fin à un contrat avec la multinationale de l'eau Suez entaché de corruption. Grenoble a créé à la place un nouvel opérateur public fournissant une eau de meilleure qualité à moindre coût, accordant une place à la participation des citoyens. La municipalité cherche aujourd'hui à remunicipaliser entièrement à terme son service local de l'énergie, y compris le chauffage collectif et l'éclairage, afin de combattre la précarité énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ceci implique toutefois de racheter les parts de la multinationale de l'énergie Engie dans l'opérateur municipal, ce qui soulève des problèmes de statut des travailleurs concernés. Grenoble

s'est également fixé l'objectif ambitieux de proposer dans ses cantines municipales une alimentation 100 % bio et locale. **La ville poursuit tous ces objectifs politiques malgré un contexte de réduction drastique de ses finances**, résultant des mesures d'austérité imposées par le gouvernement français aux collectivités locales. D'autres villes en France, particulièrement dans la région des Alpes, se sont également engagées dans des remunicipalisations dans plusieurs secteurs. Briançon a remunicipalisé ses services de l'eau et des déchets, et vise désormais à terme le « zéro déchet ». L'ag-

glomération a également un service public local de l'énergie. À l'extrémité sud des Alpes, l'agglomération de Nice, pourtant gérée par une municipalité conservatrice, a remunicipalisé l'eau et l'assainissement, les transports publics, les cantines, le festival local de jazz et un marché. »³

Comme quoi, rien n'est irréversible, et même les projets les plus tenaces de libéralisation et de privatisation des services publics ne peuvent résister à une volonté politique, autrement dit citoyenne, forte et déterminée.

C'est pour permettre ces reconquêtes que nous ne cesserons jamais de défendre le service public. Il en va de notre vie à tous !

L'ensemble des exemples de remunicipalisations réussies se trouvent détaillés dans l'étude complète en anglais : www.tni.org/reclaiming-public-services

Un résumé en français est disponible sur : https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps_fr_briefing_web.pdf



1. Nous utilisons le terme « remunicipalisation » pour désigner le processus consistant à faire passer des services auparavant privés ou privatisés, sous contrôle ou sous gestion publics au niveau local. [...] La « dé-privatisation » est un terme global qui recouvre les (re)municipalisations, les renationalisations, et les démarches citoyennes de reconquête des services publics, dans le cadre d'une lutte contre les méfaits de la privatisation.
 2. Présentation de l'étude « À la reconquête des services publics », sur www.tni.org
 3. https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps_fr_briefing_web.pdf



Bruxelles en résistance à la dictamolle

Se donner la capacité de développer une vision d'avenir, développer des stratégies pour coller au plus près de notre mission de défense des services publics et de leurs travailleurs, implique de bien analyser les intentions de l'adversaire, d'être au clair avec ses propres valeurs et de les défendre avec constance et pugnacité.

En effet, quand des gouvernements de droite ultralibérale mènent des politiques antisociales dont les conséquences à court et long termes s'annoncent catastrophiques pour une grande majorité de citoyens, il s'agit de réagir et de ne pas laisser faire. Le conseil syndical du 5 octobre dernier était axé sur la question des conséquences des crises politique et sociale pour les travailleurs bruxellois.

Crise politique dont l'épisode le plus récent s'est déroulé au début de l'été. À la faveur des affaires Publifin et Samu social qui ont entamé l'image et la respectabilité du PS, le cdH, aujourd'hui davantage dominé par son aile droite (ndlr : le Cépéc n'était pas loin derrière le H d'humaniste !), a décidé de faire de nouvelles alliances, bien que l'arithmétique électorale n'ait pas changé. Il faut dire que sur le fond, ça coïncitait entre PS et cdH sur un certain nombre de dossiers liés aux conséquences de la 6^e réforme de l'État. Par exemple, à Bruxelles, sur le système d'allocations familiales (voir *Tribune* juillet-août 2017, p. 8). Si le coup de poker a marché en Wallonie où le cdH s'est allié au MR, ce n'est pas le cas à Bruxelles où la confiance au gouvernement en place a été renouvelée.

Il n'en reste pas moins que ces asymétries d'alliances entre la Wallonie et Bruxelles génèrent une instabilité et accentuent la crise tant il est vrai que les conceptions de l'État peuvent être différentes selon les partis. Alors que la conception traditionnelle de gauche privilégie des services publics et collectifs organisés par l'État, l'approche libérale et chrétienne favorisant la liberté d'entreprise considère que l'État ne doit venir qu'en appui de l'initiative privée. Cela a mené au développement de réseaux concurrents dans les domaines de la santé et de l'enseignement, avec les effets que

l'on connaît en termes de coûts et de creusement des inégalités.

Au niveau fédéral, la politique est clairement à droite. Le gouvernement Michel met à mal durablement les fondements de l'État social à travers des mesures marquées du sceau de l'idéologie néolibérale. Le processus est simple, mais implacable : 1° restreindre le financement ; 2° diminuer l'efficacité ; 3° décréter l'inefficacité ; 4° privatiser.

Ainsi, non contents de céder au privé les actifs de l'État, les gouvernements néolibéraux se permettent de traiter la Sécurité sociale, patiemment construite par les travailleurs et qui leur appartient, comme une simple variable d'ajustement.

On assiste depuis plus de 20 ans à la démolition de la pension légale (le premier pilier) au profit du 2^e pilier souscrit par les employeurs à titre d'avantage social et souvent au détriment du salaire, et du 3^e pilier, exclusivement à charge des travailleurs qui peuvent se le payer, bénéficiant en échange d'un avantage fiscal. Le système se durcit encore aujourd'hui avec le recul de l'âge de la pension et l'apparition de la pension à points !

Dans le domaine de la santé, 908 millions « d'économies » supplémentaires devront être réalisées en 2017, avec des conséquences évidentes sur l'accès aux soins pour les patients et sur les conditions de travail des travailleurs de la santé.

En matière de chômage, les exclusions, chaque année plus nombreuses (20 000 en 2015), précipitent les gens dans la désocialisation et la précarisation, comme en témoigne le rapport 2017 de l'Observatoire bruxellois de la santé et de la pauvreté.

On pourrait aussi évoquer la politique à l'égard des migrants et l'exploitation



Rudy Janssens

populiste à visée électorale qui en est faite par le sinistre secrétaire d'État à l'asile et aux migrations.

Nous dénonçons ces politiques illégitimes. La seule chose qu'elles ont prouvée, c'est leur impertinence, puisqu'elles n'ont jamais démontré qu'elles apportaient la moindre solution aux problèmes sociaux de notre époque. *A contrario*, ces politiques sont en partie la cause, et à coup sûr des facteurs aggravants de tous ces problèmes. La crise politique et sociale devient une crise de la démocratie. En effet, les gouvernements de droite, ici et ailleurs, exercent le pouvoir sans concessions. Ils ne négocient plus, dénigrent le rôle des syndicats et méprisent les mouvements sociaux. C'est la dictamolle ! Pour l'arrêter, il faut réagir, s'engager. C'est le sens de nos actions et de notre projet de société solidaire.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels

Résultat sans appel

Infrabel et la SNCB avaient entamé une procédure contre « quiconque » et votre serviteur, le 5 octobre dernier.

La justice leur a donné tort.

Aucune de leurs demandes n'a été acceptée par la Présidente du tribunal.

Ils continuent pourtant à instrumentaliser la Justice afin de remettre en question le droit de grève.

Infrabel poursuit avec entêtement sa campagne « anti-syndicale ». Le gestionnaire de l'Infrastructure a de nouveau lancé des procédures via des requêtes unilatérales (sans débat) alors que :

- la Cour d'appel a annulé ce type de requête,
- elle a obligé Infrabel à mener un débat contradictoire,
- le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a quant à lui donné tort à Infrabel dans le cadre de ce débat contradictoire.

Notre organisation syndicale contestera toutes les ordonnances qui seront obtenues jusqu'à ce qu'Infrabel et la SNCB comprennent clairement que les conflits collectifs ne doivent pas être tranchés devant les tribunaux.

Ils doivent être négociés dans le respect des libertés syndicales.

Il faut savoir qu'il n'y avait aucun représentant d'Infrabel lors du bureau de conciliation convoqué suite au préavis de la grève du 10 octobre.

Il faut répéter encore une fois que le « comité d'experts du Conseil de l'Europe » avait déjà estimé en septembre 2011 que le recours aux requêtes unilatérales était contraire à la Charte sociale européenne.

Permettre l'utilisation de ce type de requêtes dans le cadre de conflits collectifs va donc à l'encontre du droit international et des obligations de la Belgique en la matière.

Le droit de grève demeure un droit fondamental dont disposent les travailleurs face à un gouvernement qui extermine les services publics. Complémentairement à ces décisions, la CGSP Cheminots tient à réitérer ses priorités en matière de respect de la sécurité des agents et de la circulation ferroviaire.

Je tiens également à remercier tous nos affiliés qui ont fait de la journée du 10 octobre un succès !

Ensemble nous venons de démontrer que nous avons encore la capacité de nous mobiliser et de nous opposer, notamment, aux réformes des pensions et à la mise en place d'un service minimum.

Il est évident que cette première journée est le début d'un vrai plan d'actions.

Michel Abdissi
Président

Quel avenir l'Europe réserve à nos ateliers ?

Depuis quelques années, on nous parle de certification ISO 9001. Celle-ci démontre que le système de management satisfait aux exigences et aux attentes des clients, actionnaires et collaborateurs ainsi qu'à la législation relative aux produits et services fournis. La certification ISO 9001, atteste donc de la volonté d'amélioration continue et envoie un message clair aux collaborateurs et clients ... sans oublier les actionnaires. Cette certification nous a donné beaucoup d'espoir. Malheureusement, aujourd'hui, on ne peut que constater qu'il s'agissait simplement d'un vaudeville.

Aujourd'hui, on nous parle de certification des agents d'ateliers. Par une directive du Parlement et du Conseil européens, la certification du personnel de la maintenance des véhicules sur rail doit être réglée de manière commune et uniforme. Les normes appliquées dans toute l'Europe pour le contenu et les conditions d'acquisition d'un « laissez-passer » dans la maintenance doivent :

- 1) Mettre au premier plan la sécurité et la fiabilité et être standardisées afin de renforcer la confiance du public envers le système ferroviaire.
- 2) Permettre le libre accès au marché du travail européen en établissant une qualification unifiée du personnel.
- 3) Améliorer la situation de concurrence entre le rail et la route.
- 4) Améliorer la protection de la santé et les conditions de travail grâce à de meilleures connaissances, aptitudes et compétences.

Vous trouverez le document dans sa totalité sur notre site <http://www.cheminots.be>

Fermeture des guichets dans 33 gares

C'est avec stupeur et irritation que la CGSP-Cheminots a pris connaissance de la décision de la SNCB d'adapter, à partir du lundi 2 octobre 2017, les heures d'ouverture des guichets dans 33 gares du pays.

Les guichets seront fermés pendant le week-end dans les gares de Eeklo, Harelbeke, Lede, Liedekerke, Menin, Ninove, Rochefort-Jemelle, Renaix, Spa, Visé, Wavre. Les guichets seront fermés l'après-midi pendant la semaine dans les gares de Aalter, Binche, Eeklo, Geel, Genk, Heist-op-den-Berg, Izegem, Marloie, Renaix, Tubize, Welkenraedt et Ypres. Les guichets seront fermés l'après-midi pendant le week-end dans les gares de Audenarde, Ciney, Dinant, Grammont, Libramont, Mol, Turnhout, Waregem et

La CGSP s'opposera à cette Directive. Notre organisation syndicale craint que si une telle directive est mise en application, ce soit la fin pour nos ateliers. En effet, parler de certification, c'est parler d'ouverture vers l'extérieur, c'est ouvrir les portes de nos ateliers à des sociétés privées qui seront certifiées et pourront dès lors effectuer des travaux à place des cheminots, à des prix défilants toute concurrence. Je prends l'exemple d'une société appelée AKIEM : leader de la location de locomotives diesels et électriques, neuves ou d'occasion en Europe et au Maghreb. Akiem accompagne ses clients dans la mise en œuvre de leur exploitation ferroviaire à l'international et la maintenance de leurs équipements. Les valeurs de cette société sont : proximité, compétences, engagement, innovation et développement durable.

Akiem, filiale à 100 % de la SNCF, Akiem achète, gère et loue des locomotives fret et voyageurs aux entités du groupe SNCF et aux opérateurs européens ...tiens, tiens, tiens ... !

Cette Directive européenne est faite sur mesure pour que de telles sociétés viennent un jour ou l'autre remplacer le travail de nos Cheminots. Merci qui ... merci L'Europe.

Il est vrai qu'aujourd'hui, la situation démographique dans nos ateliers n'est guère brillante. Les départs naturels et autres, les contingents qui sont loin de combler les besoins. Ceci explique peut-être cela...

*Claudy Deschaepmeester
Secrétaire nationale*

Zottegem. Les guichets seront fermés l'après-midi pendant la semaine et l'après-midi pendant le week-end dans les gares Luttre, Knokke et Landen.

Cette décision a été prise sans concertation avec les organisations syndicales, alors que cette décision aura un impact direct sur les conditions de travail des Cheminots. Dans la liste de celles-ci figure notamment celle de Tubize qui enregistre en moyenne 3 000 usagers et la vente de 400 billets par jour.

Pour la CGSP-Cheminots, la présence de personnel dans les gares où transitent des centaines de voyageurs par jour, constitue un service aux usagers. En effet, selon nous, le

guichetier ne vend pas uniquement des tickets mais il renseigne et aide les voyageurs. Il assure un contrôle social dans la gare. En bref, il assure une véritable mission de service public.

Ces suppressions cadrent dans la politique d'économies imposée aux Chemins de fer (3 milliards d'économies sur la législature). Les Cheminots et les voyageurs sont tous victimes de cette politique.

La CGSP-Cheminots continue à défendre le principe du maintien d'un service public de qualité. La présence de Cheminots dans les gares constitue un élément important afin d'assurer un tel service et ce, complémentairement, à l'évolution technologique que nous ne pouvons nier.

La CGSP-Cheminots décèle dans cette décision une volonté de la SNCB d'aboutir à une suppression pure et simple des guichets dans ces gares.

Par ailleurs, cette suppression de prestations suscite plusieurs questions : les salles d'attente seront-elles toujours

accessibles ? Qui ouvrira les salles d'attente ? Comment pourra-t-on garantir la sécurité des usagers ? Etc.

Plus que jamais, la CGSP-Cheminots insiste pour que les moyens indispensables soient investis en faveur d'un service public de qualité qui doit répondre aux défis écologiques et de la mobilité.

Enfin, la CGSP-Cheminots s'insurge contre décision prise unilatéralement par la SNCB, avec la complicité du gouvernement Michel.

Dans un contexte de climat social tendu, la SNCB vient d'ajouter aujourd'hui un élément supplémentaire de mécontentement et d'inquiétude des Cheminots qui crédibilise encore davantage le dépôt d'un préavis de grève pour le 10 octobre prochain.

Filip Peers
Secrétaire national

SOUS COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Compte rendu de la réunion du 4 octobre 2017

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP formule une déclaration au sujet :

- du respect des dispositions réglementaires relatives au télétravail. Aussi nous demandons à connaître les chiffres, à ce jour, des agents autorisés à télétravailler, le nombre de demandes en cours et insistons pour souligner que le télétravail de « circonstance » n'est pas autorisé ;
- dans la perspective des actions sociales prévues le 10 octobre, nous insistons pour que les agents (surtout rang 3 et supérieur) ne soient pas sanctionnés par une diminution de leur coefficient d'appréciation en cas de participation à celles-ci. De plus, nous rappelons que dans le cadre du respect des règles élémentaires de sécurité, les doublages de prestations ne doivent pas être tolérés, en particulier au sein des cabines de signalisation ;
- de la régularisation des agents I-AM dans le cadre des dispositions du RGPS 543 (Résidence du personnel) qui précisent qu'ils doivent être en mesure de rejoindre leur siège de travail dans un délai maximum de 60 minutes en cas de rappel. Nous souhaitons que cette réglementation soit revue compte tenu de la réalité des situations ;

- de la diminution des certaines pensions pour laquelle nous souhaitons des éclaircissements ;
- de la communication prévue par HR Rail en cas de situation de crise qui permet de s'adresser par SMS à tous ses agents. Nous demandons que cette procédure soit coordonnée pour l'ensemble des Cheminots quelle que soit leur entreprise ;
- de la possibilité pour l'ensemble des agents des Chemins de fer belges de pouvoir consulter les sites IntraWeb de toutes les entreprises ;
- de l'octroi de l'indemnité « Vélo ». En effet, nous observons qu'Infrabel organise une campagne de promotion en faveur du vélo tandis que ce dossier n'évolue pas.

Le président répond :

- que 134 agents à HR Rail sont autorisés au télétravail, 414 à la SNCB et environ 1 000 à Infrabel. Il précise que les dispositions réglementaires sont respectées et que le télétravail de « Circonstance » n'est pas autorisé. Toutefois, s'il confirme une application souple de ces règles, il souligne néanmoins que la perspective

des actions sociales du 10 octobre ne permettra pas d'octroyer ponctuellement le Télétravail aux agents qui le souhaiteraient le cas échéant ;

- que l'attribution du coefficient d'appréciation ne peut être l'expression d'une situation ponctuelle mais doit refléter une attitude constante et continue. Le représentant d'Infrabel précise que la seule participation aux actions sociales n'intervient aucunement dans la détermination du Ca des agents. Il poursuit en soulignant que les dispositions réglementaires du RGPS 541 seront respectées lors des actions du 10 octobre, sous la responsabilité de la ligne hiérarchique mais toujours en préservant prioritairement la sécurité. Si des dépassements de prestations étaient effectués par des agents, ils seront discutés à la Commission paritaire régionale ;
- que HR Rail va examiner les conditions de régularisation des agents dans le cadre des dispositions du RGPS 543. Il est confirmé qu'après examen de cas précis, des dérogations pourraient être accordées ;
- que lorsque plusieurs sources de revenus déterminent le montant de la pension, elles peuvent fixer un précompte professionnel qui nécessite d'être adapté. Ce travail vient d'être effectué par le SFP et des corrections sont intervenues. Nous demandons qu'une information soit assurée par HR Rail en faveur des pensionnés concernés ;
- que lors de situations de crise, chaque entreprise informe ses agents en fonction des besoins opérationnels ; cette information est coordonnée et alimentée par les données détenues par HR Rail ;
- que les entreprises examinent la possibilité de permettre à tous les agents des Chemins de fer belges de consulter les sites IntraWeb de toutes les sociétés ;
- que l'octroi de l'indemnité « Vélo » sera examiné au sein du groupe de travail API.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV n° 1177 de la réunion du 6 septembre 2017

Nous formulons quelques remarques avant de les approuver, notamment au sujet de l'avenir des agents qui étaient détachés à Cobra, des retards de train, du contrôle des sous-traitants, de l'arriéré des jours libres à la SNCB et de la compensation pour les agents Info Trafic déplacés suite à la concentration des cabines.

Au sujet des P88 rédigés suite à la grève de mai 2016 HR Rail confirme dans ce PV que : « Les autres punitions (excepté récidive de grève) ne sont pas impactées par ces punitions. La punition est reprise dans le dossier, mais n'intervient pas dans la gradation et n'est pas reprise dans la notice biographique. »

2. Élections sociales : date, horaire et manière de voter

La procédure électorale, la procédure préliminaire à celle-ci et le nombre de mandats disponibles sont repris dans le RGPS Fascicule 548, qui a été approuvé lors de la Commission paritaire nationale du 3 mai 2017 à la majorité des deux tiers des membres.

Dans le cadre des élections sociales de 2018, pour les Commissions paritaires régionales, les Comités d'entreprise pour la prévention et la protection au travail d'Infrabel, de la SNCB et de HR Rail, les Comités pour la prévention et la protection au travail d'Infrabel et la SNCB et les Sous-comités pour la prévention et la protection au travail d'Infrabel, la date, l'horaire et la manière de voter sont déterminés par la Commission paritaire nationale.

Les élections sociales seront organisées dans le courant de la période du 3 décembre, 6 heures au 7 décembre 2018, 18 heures.

Le vote est, pour toutes les catégories de personnel, organisé sur papier, dans des isolements.

Le document est approuvé.

3. Règlement des mutations (RGPS-Fascicule 535)

Document pour la réunion du 25 octobre 2017.

4. Inaptitude professionnelle aux fonctions normales

HR Rail présente le document qui a déjà été inscrit à l'ordre du jour de la réunion précédente.

Nous rappelons nos remarques quant à ce projet notamment celles relatives aux répercussions financières pour les agents concernés tant sur le plan de la rémunération que sur la pension.

De plus, nous insistons pour qu'un lien soit établi entre ce dossier et nos demandes de revalorisation de certaines filières.

Le point sera réexaminé lors de la SCPN du 25 octobre 2017.

5. Règlement général relatif aux agents inaptes pour raisons de santé (RGPS – Fascicule 575)

HR Rail propose donc de rassembler l'ensemble des dispositions réglementaires relatives aux agents inaptes pour raisons de santé dans un nouveau RGPS – Fascicule 575.

Nous intervenons pour rappeler notre position exprimée lors de la réunion du 31 mai dernier, nous ne pouvons accepter un document qui revoit fondamentalement les principes du RGPS 575 actuel.

De plus, nous ne pouvons pas cautionner une proposition qui sacrifie le complément de reclassement.

Le point sera réexaminé lors de la SCPN du 25 octobre 2017.

6. Règlement général de l'attribution des emplois (RGPS – Fascicule 501)

L'avis 9 H-HR/2017 a introduit la possibilité de déroger à certaines dispositions statutaires et réglementaires pour les engagements statutaires qui seraient effectués en 2017.

Le document n° 751/H-HR.132 présenté lors de la sous-commission paritaire du 6 septembre 2017 proposait des mesures supplémentaires afin de compléter celles de l'avis 9 H-HR/2017, ainsi que de nouvelles mesures permettant de garantir un recrutement qualitatif et quantitatif.

HR Rail propose d'insérer ces mesures au sein du règlement général de l'attribution des emplois (RGPS – Fascicule 501).

Dans le même temps, ce serait l'occasion, pour HR Rail :

- de réunir les dispositions du Titre I (attribution des emplois de début) et du Titre II (attribution des emplois autres que les emplois de début) dans un nouveau Titre I – Attribution des emplois ;
- d'actualiser le glossaire et certaines dispositions réglementaires.

Nous intervenons pour demander des garanties quant à l'organisation d'épreuves fermées ainsi que sur les dispositions d'inscription pour les épreuves publiques pour lesquelles les agents en interne pourront s'inscrire selon la procédure P 245.

Ce dossier sera réexaminé lors de réunion du 25 octobre.

7. Dispositions légales et réglementaires relatives au bilinguisme

Les lois coordonnées du 18 juillet 1966 relatives à l'emploi des langues en matière administrative s'appliquent aux Chemins de fer belges.

En plus de ces dispositions légales, divers avis, circulaires et notes d'interprétation contiennent les aspects réglementaires ayant trait au bilinguisme : tests linguistiques, octroi d'un poste bilingue, allocation de bilinguisme, etc.

L'objectif du document ci-joint est de regrouper les différentes dispositions relatives au bilinguisme dans un seul avis.

Le dossier est approuvé.

8. Nouvelle réglementation en matière de sanctions liées à la consommation d'alcool

En vue d'une nouvelle réglementation en matière de sanctions liées à la consommation d'alcool, un tableau reprenant les mesures disciplinaires et administratives suivant les taux d'alcoolémie constatés est présenté à la Sous-commission paritaire.

Taux	Fonctions de sécurité	Pas de fonctions de sécurité
+0,2	<p>1^{re} fois* : Réprimande sévère + retenue de 12 mois de primes de productivité.</p> <p>2^e fois* : Proposition de révocation → Conseil d'appel.</p>	<p>1^{re} fois* : Réprimande simple + retenue de 6 mois de primes de productivité.</p> <p>2^e fois* : Réprimande sévère + retenue de 12 mois de primes de productivité.</p> <p>3^e fois* : Proposition de révocation → Conseil d'appel.</p>
+ 0,8	<p>Proposition de révocation → Conseil d'appel.</p>	<p>1^{re} fois* : Réprimande sévère + retenue de 6 mois de primes de productivité.</p> <p>2^e fois* : Réprimande sévère + retenue de 12 mois de primes de productivité.</p> <p>3^e fois* : Proposition de révocation → Conseil d'appel.</p>

*Chaque punition non prescrite est prise en compte pour la détermination du nombre de fois (récidive) même si le nouveau constat fait suite à un taux d'alcool appartenant à une catégorie différente des sanctions précédentes. Par exemple, un administratif a reçu une réprimande simple en 2017 pour un taux de 0,5. Il est constaté en 2018 avec un taux de 0,9 : il doit se voir infliger une réprimande sévère + retenue de 12 mois de primes de productivité.

Nous demandons, qu'au-delà du caractère répressif du dossier, des mesures préventives soient mises en place telles que l'accompagnement des agents concernés.

De plus, nous insistons pour que des dispositions alternatives (par exemple l'engagement de l'agent de suivre un traitement) aux mesures disciplinaires soient proposées aux agents qui le souhaitent.

HR Rail précise que des mesures préventives seront complémentaires aux aspects disciplinaires mais refuse notre proposition de mesures alternatives.

Nous refusons le dossier.

9. RGPS 523, Partie II, Chapitre VI, Allocation pour exercice de fonctions supérieures

Par souci d'efficacité, de simplification administrative et d'actualisation, HR Rail propose de revoir le chapitre concernant l'allocation pour l'allocation pour fonctions supérieures.

Nous demandons que pour les grades de chef instructeur (accompagnement), chef de sécurité adjoint et receveur, un jour de fonction ouvre le droit à l'allocation pour fonctions supérieures (au lieu de 7 jours).

Cette demande sera examinée par les services concernés et le dossier sera à l'ordre du jour de la SCPN du 25 octobre.

10. Document d'information - Mise en œuvre du projet Time : pointages à B-TR

Nous prenons acte de l'information.

11. Planning 2017 – Réunions SCP

Le dossier est approuvé.

*Pierre Lejeune – Filip Peers
Secrétaires nationaux*

SECTEUR CHEMINOTS DE LA RÉGIONALE DE CHARLEROI

Goûter Cougnole

Le Comité des Pensionnés Cheminots organise un « goûter cougnole » :

*le mardi 5/12/2017 de 14h à 16h30
Rue de Montigny, 42 – Charleroi – Salle 1*

Il sera offert gracieusement aux participants :

- Café ou chocolat chaud ;
- Cougnole – Beurre.

ATTENTION ! inscriptions limitées à 80 personnes à confirmer auprès de Jessica – Tél. 071/797 111.

Date limite des inscriptions : le 28 novembre 2017.

Bien cordialement.

*Les secrétaires permanents,
G. Itri et A. Decoux*

RÉGIONALE DU HAINAUT OCCIDENTAL - SECTION D'ATH

Repas de la Saint-Éloi

Les pensionnés « Cheminots » du Hainaut occidental, section d'Ath, organisent le repas de la Saint-Éloi

**le dimanche 26 novembre 2017 à 12 heures
au Moulin de la Hunelle à Chièvres**

Au menu

L'apéritif Saint-Éloi et ses douceurs

Le dos de cabillaud sauce homardine et chair d'écrevisses

La crème de courgettes au fromage fines herbes

Le coquelet et sa crème à l'estragon accompagné de pommes Macaire et abricots

Le petit noir et la coupe brésilienne

Coût du menu

- 25 € pour les affiliés CGSP Cheminots Pensionnés de la Régionale, les actifs de la section ainsi que les conjoints.
- 32 € pour les sympathisants.

Les boissons choisies au cours du repas seront servies selon le tarif en vigueur.

L'ambiance musicale sera assurée par « **Monica et Patrick** »

La réservation s'effectuera, jusqu'au **19 novembre au plus tard**, auprès des Camarades :

Thierry Despretz – Bd de l'est, 44 à 7800 Ath (068/841 432 et 0495/243 815),

Francis Detez - Rue Gérard Dubois, 29 à 7800 Ath (068/28 37 05),

Jean-Claude Imbo – Rue Culant, 30 à 7864 Deux-Acren (068/338 606 et 0475/224 745).

Nous serons heureux de vous retrouver nombreux lors de cette festivité.

Ce sera un plaisir d'honorer cette tradition entre Camarades.

Le Comité Pensionnés de la CGSP Cheminots Section d'Ath

RÉGIONALE DE MONS-BORINAGE

Repas des anciens

Aux pensionné(e)s et prépensionné(e)s « Cheminots »

L'Amicale « pensionnés et prépensionnés Cheminots » de la régionale de Mons organise le **vendredi 17 novembre 2017 à 12h** son traditionnel « repas des anciens » qui aura lieu à la salle CARDI, place de Cuesmes n° 10 à 7033 Cuesmes (parking aisé sur la Place).

Le Camarade Claudy Deschaepmeester, Secrétaire national, ayant en charge les pensions et œuvres sociales sera présent et nous fera brièvement le point sur les sujets d'actualité.

Au menu, **fraîcheur et qualité** :

- Apéritif et amuse-bouches (chauds et froids)
- Buffet chaud et froid « spécialités italiennes et grecques »
- Café-dessert (Boissons comprises jusqu'au dessert)

Participation aux frais : 30 € par personne à verser sur le compte
BE24 0341 9153 3838 **au plus tard pour le 6/11/2017.**

Ce repas festif sera clôturé par une tombola.

Les participants se verront offrir la traditionnelle cougnolle.

Sur commande uniquement, possibilité d'achat de cougnolles et pagnons borains au prix de 6 € pièce.

Inscriptions, réservations et commande pagnons et cougnolles :

Albert Mahieu : 065/64 44 46,
Françoise Rousseau : 065/34 90 07,
Jean-Claude Dufrasne : 065/67 92 37,

ou par mail à l'adresse suivante : jc.dufrasne00@gmail.com

Le nombre de place est limité aux 40 premiers inscrits.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Une première étape
- 4 / Fiscalité • Le gouvernement wallon persiste
- 6 / Remunicipalisation • La reconquête citoyenne des services publics
- 8 / IRB • Bruxelles en résistance à la dictamolle

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Résultat sans appel
- 10 / Quel avenir l'Europe réserve à nos ateliers ?
/ Fermeture des guichets dans 33 gares
- 11 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 4 octobre
- 14 / Régionale de Charleroi – Goûter Cougnole
- 15 / Régionale du Hainaut occidental (Ath) – Repas de la Saint-Éloi
/ Régionale de Mons-Borinage – Repas des anciens

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11